

Présence de la violence au sein des relations de couple

Ampleur et évolution en Suisse.

Résultats d'enquêtes représentatives

DOMAINE VIOLENCE



Département fédéral de l'intérieur DFI
Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



TITRE

Présence de la violence au sein des relations de couple en Suisse

AUTEURES ET AUTEURS

Prof. Dr. Nora Markwalder, Universität St. Gallen

Lorenz Biberstein, Institut für Delinquenz und
Kriminalprävention, ZHAW

Prof. Dr. Dirk Baier, Institut für Delinquenz und
Kriminalprävention, ZHAW

EDITEUR

Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG

DIFFUSION

Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG

Schwarztorstrasse 51, 3003 Berne

ebg@ebg.admin.ch

www.bfeg.admin.ch

Ce rapport a été réalisé sur mandat du BFEG. Ses appréciations et interprétations ne reflètent pas forcément le point de vue du mandant.



Travail social
Institut de la délinquance et
de la prévention de la criminalité



Universität St.Gallen

Présence de la violence au sein des relations de couple

Ampleur et évolution en Suisse.
Résultats d'enquêtes représentatives

Août 2023

Prof. Dr. Dirk Baier, Institut de la délinquance et de la prévention de la criminalité

Lorenz Biberstein, Institut de la délinquance et de la prévention de la criminalité

Prof. Dr. Nora Markwalder, Université de Saint-Gall

Sommaire

1	État de la recherche et questions à étudier	4
1.1	Chiffres de la criminalité enregistrée et non enregistrée de la violence dans le couple	4
1.2	La pandémie de COVID-19 et la violence dans le couple	9
1.3	Questions à étudier	10
2	Résultats de l'enquête sur la criminalité 2022	11
2.1	Méthode et échantillon	11
2.2	Taux de prévalence	12
2.3	Taux de prévalence par catégories socio-démographiques	13
3	Évolution de la violence dans les relations de couple de 2018 à 2022	17
4	Discussion	19
	Bibliographie.....	22
	Annexe.....	24

1 État de la recherche et questions à étudier

1.1 Chiffres de la criminalité enregistrée et non enregistrée de la violence dans le couple

La violence dans les relations de couple est un aspect particulier de la violence domestique. Elle présente plusieurs caractéristiques : les actes de violence sont le plus souvent commis au domicile ; la victime est lésée par une personne avec laquelle elle a une relation émotionnelle, souvent de nature intime ; une séparation ne parvient pas toujours à mettre fin à la relation ; il y a un rapport de force déséquilibré entre la victime et la personne auteure (Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes 2020, p. 4). La notion de violence dans les relations de couple englobe les comportements agressifs entre partenaires ou ex-partenaires. Elle peut se produire à tous âges et donc concerner des jeunes (*teen dating violence*) des adultes ou des personnes âgées (ib., p. 5). La violence au sein des couples de jeunes n'est pas prise en compte ici (pour la Suisse, voir à ce sujet Ribeaud 2015). La présente étude porte sur la violence dans le contexte de partenariats entre adultes, qu'ils soient en cours ou terminés. En conséquence, la notion de violence domestique recouvre ici « toutes les formes de violence entre adultes dans tous les types de relations de couple » (Egger & Schär Moser 2008, p. 5).

Si la violence dans le couple est devenue un important objet d'étude pour la recherche en criminologie, c'est notamment parce qu'elle a de nombreuses conséquences négatives (lire p. ex. Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes 2020, p. 10 ss ; Schröttle 2017, p. 8 ss). À court terme, la violence provoque notamment des blessures, qu'il faut soigner. À moyen et long terme, on observe l'apparition d'autres effets préjudiciables à la santé ou de nature psychosomatique (p. ex. des syndromes douloureux, des troubles gastro-intestinaux ou cardiovasculaires), des conséquences psychiques (p. ex. dépressions, symptômes de stress, troubles du sommeil, troubles anxieux, difficultés de concentration, stress posttraumatique, états suicidaires), des conséquences économiques (chômage, perte du logement) et des conséquences sociales (notamment repli sur soi et isolement social). Il est attesté en outre que les personnes qui ont été exposées à la violence conjugale dans leur enfance sont imprégnées par des schémas relationnels de type victime-auteur. Toutefois, on ne constate pas de lien déterministe entre ces facteurs et la violence dans les relations de couple. Une estimation des coûts de la violence au sein du couple reposant notamment sur ces conséquences donne une fourchette de 164 à 287 millions de francs par an au moins pour la Suisse (Fliedner et al. 2013).

Globalement, on distingue cinq types de violence au sein du couple. La violence physique comprend les actes tels que les voies de fait, les lésions corporelles et les homicides. La violence sexuelle va du harcèlement sexuel au viol. La violence psychique revêt une grande variété de formes. Elle « englobe des actes tels qu'insultes, intimidations ou récriminations, dévalorisation et humiliations, culpabilisation, comportement jaloux et terreur psychologique. Elle comprend aussi la destruction d'objets ou les actes de cruauté envers les animaux de compagnie de la victime » (Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes 2020, p. 8). La violence sociale consiste à agir sur les liens sociaux de la victime, par exemple en contrôlant ses contacts (avec le reste de la famille, avec les personnes amies). La violence économique, enfin, restreint l'autodétermination financière de la victime par l'imposition d'une interdiction ou d'une obligation de travailler ou par l'exercice d'un contrôle sur les finances.

Pour déterminer l'ampleur et l'évolution de la violence au sein du couple, on peut procéder comme dans d'autres domaines de la recherche en criminologie et se fonder sur les statistiques de la criminalité enregistrée ainsi que sur les statistiques de la criminalité non enregistrée. Les chiffres de la criminalité enregistrée figurent dans la Statistique policière de la criminalité (SPC) tandis que les chiffres de la criminalité non enregistrée ressortent d'enquêtes auprès de la population, même s'il faut bien admettre que ces enquêtes ne permettent pas de rendre compte de la totalité des cas de violence dans le couple qui n'apparaissent pas dans les statistiques officielles car il s'agit d'un domaine de la criminalité extrêmement délicat (« criminalité absolument ou doublement cachée », Prätör 2015, p. 32). En Suisse, la SPC consacre une rubrique spécifique à la violence domestique. Elle « définit la violence domestique en fonction de la relation entre la personne lésée et la personne prévenue au moment des faits. Les polices cantonales enregistrent la relation entre les personnes pour une sélection d'infractions. Si la personne prévenue est un(e) partenaire actuel(le), ex-partenaire, ou un autre membre de la famille de la personne lésée, les infractions enregistrées par la police sont attribuées à la sphère domestique » (Office fédéral de la statistique 2023a, p. 36). En 2017, la police a enregistré au total 17 024 infractions de violence domestique, pour une population résidante de 8,4 millions de personnes ; en 2022, ce chiffre est passé à 19 978, pour une population résidante de 8,7 millions de personnes. Cela correspond à une hausse de 17,4 % en chiffres bruts et de 13,1 % en chiffres corrigés des variations démographiques. Ces deux années ont été choisies pour la comparaison car elles rentrent dans la période couverte par les enquêtes sur la criminalité cachée présentées plus loin. En moyenne, la proportion de délits de violence domestique entre personnes en couple représente 48,4 % et une infraction sur quatre est commise entre des personnes dont la relation de couple est terminée (25,1 %). Une infraction sur six implique des enfants et leurs parents, parents de substitution ou parents nourriciers (16,9 %) tandis que 9,6 % des délits en moyenne sont commis au sein d'autres relations de parenté. La suite de la présente étude porte uniquement sur les formes de violence domestique qui se produisent au sein d'une relation de couple en cours ou terminée. Les chiffres relatifs aux personnes lésées sont présentés dans la mesure où les enquêtes sur la criminalité cachée collectent des données reflétant la perspective des victimes.

Comme le montre le tableau 1, la SPC fait état pour 2022 de 5844 personnes lésées par des infractions de violence au sein d'une relation de couple en cours en 2022. Rapporté à la population totale, cela correspond à une prévalence de 0,07 %. La SPC dénombre en outre 2935 personnes lésées par des infractions de violence au sein d'une relation de couple terminée (0,03 %). Au total, la violence dans le couple a une prévalence de 0,1 %. Sur la période considérée, le nombre de personnes lésées par des actes de violence dans une relation de couple augmente de 3,5 % par an pour les relations en cours et de 2,4 % pour les relations terminées, même si cette hausse n'est pas continue puisqu'on observe un recul entre 2020 et 2021. Il s'agit d'une progression supérieure à la croissance de la population résidante, c'est-à-dire que la croissance démographique n'est pas le principal facteur expliquant cette hausse. Sur l'ensemble de la période 2017-2022, la population a augmenté de 3,8 % tandis que le nombre de personnes lésées a progressé de 18,3 % en ce qui concerne les relations de couple en cours et de 12,2 % en ce qui concerne les ex-partenaires. Le nombre d'hommes lésés a augmenté beaucoup plus fortement que celui des femmes lésées, même si les femmes sont toujours trois fois plus nombreuses que les hommes dans la statistique officielle. En chiffres relatifs, par contre, le nombre de personnes lésées est descendu de 3,4 à 2,9 % entre partenaires et de 3,7 à 3,2 % entre ex-partenaires. Ces chiffres relatifs ont été calculés en rapportant le nombre de personnes lésées à la population totale de façon à les corriger des variations démographiques. On a également tenu compte de la légère hausse du nombre de femmes dans la population.

Tableau 1 : Nombre de personnes lésées et données démographiques, par sexe et type de relation
(Source : Office fédéral de la statistique 2022, 2023b)

		2017	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution en moyenne annuelle
Partenaires	Total	4939	5285	5592	5813	5516	5844	3,5
	Hommes	1110	1270	1335	1460	1404	1473	6,0
	Femmes	3829	4015	4257	4353	4112	4371	2,8
	Ratio ^a	3,4	3,1	3,1	2,9	2,9	2,9	-
Ex-partenaires	Total	2616	2834	2931	2937	2841	2935	2,4
	Hommes	546	604	623	646	649	692	4,9
	Femmes	2070	2230	2308	2291	2192	2243	1,7
	Ratio ^a	3,7	3,6	3,6	3,5	3,3	3,2	-
Population (au 31.12 de l'année précédente)	Total	8419550	8484130	8544527	8606033	8670300	8738791	0,7
	Hommes	4173437	4206434	4237121	4268863	4302599	4338203	0,8
	Femmes	4246113	4277696	4307406	4337170	4367701	4400588	0,7

^a Corrigé des variations démographiques, c.-à-d. en rapportant le nombre de personnes lésées de sexe féminin pour 100 000 habitants au nombre de personnes lésées de sexe masculin pour 100 000 habitants.

Le tableau A1 en annexe présente en outre des évaluations de la SPC par nationalités. Sur la période 2017-2022, le nombre de personnes lésées augmente à la fois parmi les personnes de nationalité suisse et parmi les personnes de nationalité étrangère, quoiqu'un peu plus fortement dans la seconde catégorie. Cela est dû au fait que la croissance de la population étrangère a été bien plus forte que celle de la population de nationalité suisse depuis 2017 (+ 6,8 % contre + 2,8 %). Ainsi, les chiffres relatifs corrigés des variations démographiques sont stables au fil du temps : le risque d'être victime d'une infraction de violence au sein d'une relation de couple enregistrée par la police est 3,2 fois plus élevé pour les personnes de nationalité étrangère que pour les personnes de nationalité suisse (2,2 fois dans une relation de couple terminée).

Tableau 2 : Nombre de personnes lésées par délit et par type de relation (source : Office fédéral de la statistique 2023b)

	Relation de couple en cours			Relation de couple terminée		
	2017	2022	Ratio 2022/2017	2017	2022	Ratio 2022/2017
Total	4939	5844	18,3	2616	2935	12,2
Homicide consommé (art.111-113/116)	9	14	55,6	2	2	0,0
Tentative d'homicide (art. 111-113/116)	29	29	0,0	7	12	71,4
Lésions corporelles graves (art. 122)	46	66	43,5	18	24	33,3
Lésions corporelles simples (art. 123)	1157	1197	3,5	373	388	4,0
Voies de fait (Art. 126)	2994	3661	22,3	949	1144	20,5
Diffamation (art. 173)	32	46	43,8	145	177	22,1
Calomnie (art. 174)	34	38	11,8	123	125	1,6
Injure (art. 177)	1519	1995	31,3	807	1075	33,2
Menace (art. 180)	1895	2126	12,2	1069	1109	3,7
Contrainte (art. 181)	272	367	34,9	297	386	30,0
Contrainte sexuelle (art. 189)	93	126	35,5	49	70	42,9
Viol (art. 190)	122	183	50,0	79	106	34,2
Désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (art. 198)	6	25	316,7	22	32	45,5

Le tableau 2 montre l'évolution du nombre de personnes lésées ventilé selon une sélection d'infractions. Ces infractions peuvent être plus ou moins rattachées aux dimensions physique, psychique et sexuelle

de la violence. La SPC ne fournit pas de données concernant la violence sociale ni la violence économique. Deux constats s'imposent. D'une part, les évaluations montrent que des délits comme les voies de fait, les menaces, les injures et les lésions corporelles simples, c'est-à-dire des actes de violence physique ou psychique modérée, sont relativement fréquents et que les actes de violence physique grave (homicides, lésions corporelles graves) sont plutôt exceptionnels. D'autre part, l'évolution au fil du temps est très variable : les délits de violence sexuelle affichent une forte hausse (dépassant 30 % sur l'ensemble de la période) tandis que les menaces et les lésions corporelles simples ne progressent que très peu.

À ce jour, peu d'enquêtes ont été conduites sur les chiffres cachés de la violence dans le couple en Suisse. En 1993, une enquête réalisée uniquement auprès de femmes avait montré que 20,7 % d'entre elles avaient subi des actes de violence physique ou sexuelle de la part d'un partenaire au cours de leur vie. Si l'on tient compte également de la violence psychique, ce chiffre passe à 40,3 % (Gillioz et al. 1997). Killias et al. (2005), qui ont eux aussi interrogé uniquement des femmes, aboutissent au résultat que 10,5 % d'entre elles ont subi des actes de violence physique ou sexuelle au sein d'une relation de couple au cours de leur vie. On trouve d'autres chiffres dans des études récentes portant sur la violence domestique en général. Biberstein et Killias (2016) établissent que 0,3 % des femmes ont été victimes d'un délit sexuel dans la sphère domestique au cours des cinq dernières années ; pour les voies de fait et les menaces, ce chiffre atteint 0,9 %. Dans la majorité des cas (les deux tiers env.), la personne qui a commis le délit est le partenaire ou l'ex-partenaire de la victime. Ces différentes enquêtes font des constatations très variables concernant la prévalence de la violence dans les relations de couple. Cela s'explique pour partie par des méthodologies différentes. Toutefois, il faut relever que ces enquêtes ne couvraient pas toutes les dimensions de la violence au sein du couple et que certaines excluaient les hommes (de même que les autres genres).

Pour l'Allemagne, par contre, on dispose déjà des résultats de vastes études sur la violence dans le couple. Deux de ces études méritent une mention particulière :

- Lors d'une enquête sur la criminalité non enregistrée menée dans le Land de Basse-Saxe en 2012, plus de 14 000 personnes vivant en couple ont été invitées à faire part des violences qu'elles pourraient avoir subies (Pfeiffer & Seifert 2014). Les items contenus dans le questionnaire envoyé par la poste pour mesurer la violence subie ont également été employés aux fins de l'étude présentée ici, après avoir été complétés et adaptés au besoin (cf. infra). Ils portaient sur des formes psychiques et des formes physiques de violence. Contrairement à d'autres études, l'enquête saxonne se rapportait à une année civile afin de mesurer les taux de prévalence sur une année. Parmi les personnes interrogées, 6,8 % ont dit avoir subi des violences psychiques et 3,1 % des violences physiques. Les femmes ont déclaré plus souvent que les hommes avoir subi les deux types de violence (violence psychique : 8,6 % contre 4,8 % ; violence physique : 3,6 % contre 2,6 %).
- Dans ce qu'ils qualifient de première étude représentative à l'échelon de toute l'Allemagne, Jud (2022) rend compte de la violence subie et de la violence exercée au sein du couple par les hommes et par les femmes (p. 18 ; 2503 personnes interrogées personnellement). L'étude couvrait quatre dimensions de la violence et se rapportait à la totalité de la vie. Dans leurs réponses, 57,5 % des femmes et 50,8 % des hommes déclaraient avoir été victimes de l'un ou l'autre type de violence au sein de leur couple. Le type le plus fréquent était la violence psychique (femmes : 53,6 % ; hommes : 48,1 %), suivie de la violence économique (femmes : 17,8 % ; hommes : 7,5 %), de la violence physique (femmes : 15,2 % ; hommes : 10,9 %) et de la violence sexuelle (femmes : 18,5 % ; hommes : 5,5 %). L'étude montre d'une part que plusieurs types de violence

sont très largement répandus. D'autre part, elle établit l'existence de grandes disparités entre les genres en ce qui concerne les trois derniers types de violence mentionnées, avec des pourcentages comparativement élevés de femmes victimes.

1.2 La pandémie de COVID-19 et la violence dans le couple

La pandémie de COVID-19 et les mesures prises pour l'endiguer (confinement, scolarisation à domicile, télétravail, etc.) ont-elles fait augmenter la violence dans les relations de couple et, si oui, dans quelle mesure ? Cette problématique a mobilisé la recherche des dernières années (p. ex. Gehringer & Wössner 2022). Les avancées réalisées sont variables, raison pour laquelle il est sans conteste important de poursuivre les travaux sur ce thème. Il faut pour cela étudier à la fois les chiffres officiels et la criminalité non enregistrée. Les études sur la criminalité enregistrée présentent l'inconvénient d'être dépendantes des comportements en matière de dénonciation, qui sont eux aussi susceptibles d'avoir changé durant la pandémie. Il est possible qu'il y ait eu moins de dénonciations parce que les personnes auteures de violence avaient la possibilité de contrôler plus étroitement leurs victimes et donc de les empêcher de porter plainte. De plus, peut-être les écoles, les clubs et d'autres organisations n'ont-ils pas pu jouer correctement leur rôle de détection de la violence domestique parce que les victimes potentielles y ont passé moins de temps (en raison des fermetures d'écoles et du ralentissement des activités en club et autres activités de loisirs). Après avoir fait une méta-analyse de 18 études parues séparément sur la criminalité enregistrée, Piquero et al. (2021) aboutissent à la conclusion que les restrictions de sortie et autres confinements ordonnés pendant la pandémie se sont accompagnés d'une hausse de 8,1 % de la violence domestique. Mais d'autres études basées sur des chiffres officiels font état d'une stabilité voire de baisses de la violence domestique pendant cette période (Gerell et al. 2020 ; Halford et al. 2020). Pour examiner l'effet de la pandémie sur la violence domestique en Suisse, Brülhart et Lalive (2020) ont travaillé sur des chiffres ayant spécifiquement trait à la criminalité enregistrée : ils ont analysé les appels à la Main Tendue en comparant les périodes de février à mai 2019 et de février à mai 2020. Il apparaît qu'en moyenne les difficultés sociales « collatérales » dues à la violence domestique et aux tensions dans les ménages n'ont pas augmenté davantage durant la période de confinement qu'en temps normal (« On average over the lockdown period, "collateral" social strain through domestic violence and tensions within households did not increase relative to more normal times », p. 147). Les appels portant explicitement sur la violence ont même reculé.

Des enquêtes sur la criminalité cachée réalisées avant, pendant et après la pandémie pourraient apporter des enseignements particulièrement fiables concernant l'effet de la pandémie sur la violence au sein des relations de couple. Mais seul un petit nombre d'études font état des résultats de travaux de recherche ayant adopté cette conception. Kliem et al. (2021) présentent pour l'Allemagne des taux de prévalence de la violence au sein du couple reposant sur une enquête de 2016 et une enquête de 2021. Pour 2016, les résultats indiquent une prévalence sur un an de 9,3 % parmi les femmes interrogées et de 9,1 % parmi les hommes interrogés. L'étude ne constate pas de changement statistiquement significatif pour l'un ou l'autre groupe. Dans une étude plus récente, Kliem et al. (2023) ont pu compléter ces chiffres suite à une enquête conduite fin 2021. Le résultat ne change pas : les chiffres ne montrent pas de hausse statistiquement significative de la violence entre partenaires intimes, ni dans ses formes physiques ni dans ses formes sexuelles (« Results show no statistically significant increase neither for physical nor for sexual forms of violence in intimate partner relationships », p. 13). Pour la Suisse, Baier et al. (2022a) ont pu présenter une première série de constatations concernant l'influence de la pandémie sur la violence dans le couple en comparant les résultats d'une enquête de 2018 avec ceux d'une

enquête de 2021. Il en ressort que la violence au sein du couple n'a pas varié significativement pendant la période considérée, que ce soit à la hausse ou à la baisse.

Plusieurs revues systématiques d'études concernant l'influence de la pandémie de COVID-19 sur la violence domestique ont été publiées depuis. Thiel et al. (2022) ont évalué 22 études comparant trois dates avant et pendant la pandémie. Il en ressort que la violence psychique et la violence sexuelle ont augmenté, mais pas la violence économique ni la violence physique. Kourti et al. (2023) ont passé en revue 32 études. Ils font état de hausses de la violence domestique, du moins durant les premières semaines de chaque confinement. Kim et Royle (2023) ont fait une méta-analyse des revues systématiques existantes. Ils ont pu intégrer dans leur analyse quinze revues systématiques, qui n'abordaient cependant pas toutes la question de l'évolution de la violence domestique en lien avec la pandémie. Les résultats obtenus présentent là encore une grande hétérogénéité : si plusieurs revues systématiques démontrent que les cas de violence domestique ont augmenté dans la plupart des pays durant la pandémie de COVID-19, d'autres suggèrent que la violence domestique a fortement reculé durant la même période (« While several systematic reviews demonstrate DV that [domestic violence] cases have increased in most countries during the current outbreak of COVID-19 [...], others suggest that DV has declined significantly over the same period », p. 7).

1.3 Questions à étudier

Si l'on revient sur les différents thèmes abordés dans les travaux de recherche déjà accomplis, on peut formuler trois questions revêtant une importance centrale pour la présente étude :

1. À quel point la violence au sein des relations de couple est-elle répandue en Suisse ? Les études récentes ne disent presque rien à ce sujet. De plus, la violence au sein du couple n'est pas étudiée en faisant la distinction entre ses différents types. En particulier, on ne dispose pas encore de données sur la violence économique.
2. Le taux de victimes est-il plus important parmi les femmes que parmi les hommes, comme dans les chiffres enregistrés par la police et comme dans les enquêtes sur la criminalité cachée réalisées en Allemagne ? Y a-t-il par ailleurs des différences importantes entre catégories socio-démographiques ?
3. Peut-on constater que la pandémie de COVID-19 a eu une influence sur l'ampleur de la violence dans le couple ? Pour faire suite à l'étude de Baier et al. (2022a), comment la situation a-t-elle évolué après 2021 ?

2 Résultats de l'enquête sur la criminalité 2022

2.1 Méthode et échantillon

L'enquête sur la criminalité (Crime Survey) 2022 est une enquête représentative auprès de la population résidente de Suisse âgée de 16 à 80 ans. Un échantillon aléatoire de 41 316 personnes a été extrait d'un registre national, puis stratifié par cantons et tranches d'âge (pour des explications détaillées concernant la méthodologie, lire Markwalder et al. 2023). En mai 2022, un courrier a été adressé aux personnes composant l'échantillon pour les prier de participer à une enquête en ligne. Le courrier était accompagné d'un code d'accès individuel et d'une lettre de soutien de la police cantonale concernée. Le courrier d'invitation a été suivi de deux courriers de rappel. Le questionnaire en ligne était proposé en français, allemand et italien. Comme l'ensemble du projet, il avait été préalablement approuvé par la commission d'éthique de l'Université de Saint-Gall (n° de référence HSG-EC-20220411).

Sur l'ensemble des courriers d'invitation, 715 ont été retournés au motif que la ou le destinataire n'était pas atteignable à l'adresse indiquée. Ces retours sont considérés comme n'affectant pas l'échantillon. L'échantillon corrigé compte ainsi 40 601 personnes, dont 15 519 ont fourni des réponses exploitables. Cela correspond à un taux de réponse de 38,2 %, qui peut être considéré comme bon étant donné qu'il n'avait été prévu d'incitation à participer. La composition de l'échantillon ne reflète pas celle de la population de base, notamment en ce qui concerne la répartition entre les cantons parce que le choix a été fait de surreprésenter les cantons ayant des populations de petite taille. C'est pourquoi un coefficient d'adaptation a été calculé pour les évaluations au niveau national afin d'aligner l'échantillon sur la population de base en ce qui concerne les variables de l'appartenance cantonale, du genre et de la tranche d'âge. Les constatations présentées ci-après concernent exclusivement l'échantillon ainsi pondéré.

L'échantillon pondéré présente les caractéristiques suivantes :

- 50,0 % des personnes interrogées sont des femmes et 50,0 % sont des hommes.
- 32,7 % des personnes interrogées ont déclaré être âgées de 16 à 36 ans, 38,2 % de 37 à 57 ans et 29,1 % de 58 à 80 ans.
- 20,0 % des personnes interrogées ont dit ne pas avoir la nationalité suisse et 39,7 % sont issues de la migration. Ce deuxième paramètre a été déduit des informations fournies par les personnes interrogées sur leur nationalité et leur pays de naissance : toute personne ayant indiqué une nationalité non suisse ou un lieu de naissance hors de Suisse a été considérée comme issue de la migration.
- En ce qui concerne le revenu mensuel moyen du ménage (« revenu mensuel net combiné du ménage [après déductions sociales, etc.] »), il apparaît que 27,6 % des personnes interrogées ont un revenu inférieur ou égal à 5000 francs et 72,4 % un revenu supérieur à 5000 francs.
- 37,9 % des personnes interrogées ont un niveau élevé de formation ; ce groupe comprend les personnes ayant indiqué être titulaires d'une maturité ou d'un diplôme tertiaire. Toutes les autres personnes ont été regroupées dans la catégorie « niveau de formation bas ou moyen ».
- 71,1 % des personnes interrogées appartiennent à l'espace germanophone de la Suisse, 24,7 % à l'espace francophone et 4,2 % à l'espace italophone.

2.2 Taux de prévalence

Pour collecter des données sur la violence subie au sein des relations de couple, le questionnaire a utilisé des items de l'étude de Pfeiffer et Seifert (2014), complétés par des items conçus spécifiquement pour la présente étude afin d'obtenir des données sur la violence sociale et la violence économique. Le tableau 3 présente les items utilisés. Il est important de relever que ces questions ont été posées uniquement aux personnes ayant répondu par l'affirmative à la question de filtrage posée au préalable : « Avez-vous déjà eu un(e) partenaire dans votre vie ? ». Cela a été le cas de 89,2 % des personnes interrogées (n = 13 523). Tous les taux de prévalence présentés ici se rapportent donc à cet échantillon partiel. Le bloc suivant du questionnaire, qui portait sur les violences subies, était introduit par ces phrases : « Il y a parfois des situations où il y a des disputes avec le partenaire stable / la partenaire stable. Avez-vous déjà été victime de l'un des actes suivants de la part d'un(e) partenaire stable ? » Lorsque des personnes ont indiqué qu'elles avaient subi un acte de violence donné au moins une fois dans leur vie, une question complémentaire leur demandait si cela s'était produit au cours des douze derniers mois. On a ainsi pu calculer des taux de prévalence sur les douze mois écoulés en plus des taux de prévalence vie entière.

Six items au total portent sur la violence physique ou la menace de violence physique. Comme le montrent les taux de prévalence dans le tableau 3, le fait de repousser la victime et les autres gestes violents inclus dans le même item ainsi que le jet d'objets en direction de la victime sont plus répandus que le fait de frapper ou de menacer ou blesser avec une arme. Au total, 8,7 % des personnes interrogées ont subi des actes de violence physique de la part de leur partenaire au moins une fois dans leur vie et 2,1 % au cours des douze mois écoulés. Les agressions sexuelles sont beaucoup plus rares : 2,0 % des personnes interrogées disent en avoir été victimes au moins une fois au cours de leur vie et 0,3 % durant les douze derniers mois. Ce sont les dimensions psychique et sociale de la violence qui sont mentionnées le plus fréquemment : 13,0 % des personnes interrogées déclarent avoir été victimes de violence psychique au cours de leur vie et 5,5 % au cours des douze derniers mois tandis que 10,3 % disent avoir subi des violences sociales au cours de leur vie et 4,3 % au cours des douze derniers mois. Au chapitre de la violence économique, le fait de confisquer de l'argent ou de ne pas en donner apparaît comme l'acte le plus répandu alors qu'il n'y a pratiquement aucune occurrence des autres items dans les réponses. Au total, 3,8 % des personnes interrogées ont été victimes de violence économique au sein de leur couple au moins une fois dans leur vie et 0,8 % au cours des douze derniers mois.

Si l'on dresse un tableau général des cinq grandes dimensions de la violence dans les relations de couple, on observe qu'un cinquième à un quart de la population a subi au moins une fois l'un ou l'autre de ces types de violence (22,0 %). Sur douze mois, une personne sur 10 à 11 vivant en couple en Suisse a été victime d'un type de violence au sein d'une relation de couple (9,3 %).

Le tableau A2 en annexe fait état des corrélations entre les cinq dimensions de la violence en tenant compte uniquement des taux de prévalence sur douze mois. Que ce soit dans l'échantillon total ou dans le sous-échantillon masculin et le sous-échantillon féminin, on observe des corrélations significatives qui sont continuellement positives. Cela signifie que les différentes dimensions de la violence ne sont pas indépendantes les unes des autres, mais que le fait d'être victime d'un type de violence accroît le risque de subir d'autres types de violence. Les constatations suivantes méritent une mention particulière :

- La corrélation la plus forte ($r = 0,33$) apparaît entre la violence physique et la violence psychique. Ce sont les deux dimensions qui sont mentionnées le plus souvent de manière concomitante. La violence sexuelle et la violence sociale sont les deux dimensions qui présentent la corrélation la plus faible ($r = 0,12$). Toutes les autres corrélations affichent des valeurs qui, selon Cohen (1988), sont à qualifier de plutôt faibles (entre $r = 0,14$ et $r = 0,26$).
- Les corrélations sont systématiquement plus fortes dans l'échantillon féminin que dans l'échantillon masculin. Cela indique que les femmes interrogées qui sont victimes de violence au sein de leur couple ont davantage de probabilité de subir plusieurs types de violence alors que les types de violence visant les hommes sont plus isolés.

Tableau 3 : Items utilisés pour collecter les données sur la violence dans le couple (en %) ; données pondérées ; $n_{\min} = 13\,448$

Violence	Mon / ma partenaire	Prévalence vie entière ^a	Prévalence sur 12 mois ^a
physique	... m'a repoussé, frappé, donné des coups de pied, giflé, mordu ou griffé au point de me faire mal ou de me faire peur.	5,9	1,4
physique	... m'a jeté quelque chose qui aurait pu me blesser.	5,1	0,9
physique	... m'a envoyé des messages menaçants (SMS, chats, tweets) ou m'a autrement menacé de m'agresser physiquement ou de me blesser.	2,1	0,5
physique	... m'a frappé ou tabassé.	1,5	0,1
physique	... m'a menacé avec une arme (par ex. couteau, bouteille, bâton).	0,8	0,1
physique	... m'a blessé avec une arme (par ex. couteau, bouteille, bâton).	0,2	0,0
physique	Total	8,7	2,1
sexuelle	... m'a forcé à avoir des relations sexuelles que je ne voulais pas.	2,0	0,3
psychique	... m'a ridiculisé, humilié et blessé psychologiquement.	13,0	5,5
sociale	... me contrôle (p. ex. vérifie sur son téléphone portable avec qui j'ai été en contact, interdit les contacts avec des amis, me demande où j'ai été).	10,3	4,3
économique	... m'a pris de l'argent ou ne m'a pas donné l'argent qui m'était dû.	3,6	0,8
économique	... m'a interdit de gagner de l'argent.	0,3	0,0
économique	... m'a forcé à faire un travail pour gagner de l'argent que je ne voulais pas.	0,2	0,0
économique	Total	3,8	0,8
Total		22,0	9,3

^a Uniquement parmi les personnes ayant eu un ou une partenaire stable au moins une fois dans leur vie

2.3 Taux de prévalence par catégories socio-démographiques

Les différences entre les genres sont importantes non seulement en ce qui concerne les corrélations entre les dimensions de la violence, mais aussi en ce qui concerne les taux de prévalence. Ceux-ci sont présentés pour les deux genres dans le tableau 4, où sont rappelés également les taux généraux, qui incluent l'intervalle de confiance de 95 %. Cet intervalle est faible en raison de la taille de l'échantillon. Ainsi, la prévalence de la violence dans le couple dans la population de base (population résidente de Suisse) s'établit, avec une probabilité de 95 %, entre 21,3 et 22,7 % sur la vie entière et entre 8,8 et 9,8 % sur douze mois.

Des différences significatives entre les genres apparaissent dans presque toutes les dimensions de la violence, à deux exceptions près : la violence physique et la violence économique ont une prévalence sur douze mois relativement élevée pour les deux genres. Mais si l'on regarde la prévalence vie entière, les femmes interrogées sont significativement plus souvent victimes de violence sexuelle, de violence

psychique et de violence économique tandis que les hommes interrogés sont significativement plus souvent victimes de violence sociale. La violence physique a un taux de prévalence de 10,3 % parmi les femmes interrogées et de 6,9 % parmi les hommes interrogés. Les femmes disent avoir subi des violences sexuelles sept fois plus souvent que les hommes (3,4 % contre 0,5 %). Le taux de prévalence général est lui aussi significativement plus élevé parmi les femmes (23,6 % contre 20,4 %).

Sur douze mois, la prévalence de la violence sexuelle reste nettement supérieure parmi les femmes interrogées (0,5 % contre 0,1 %) tandis que la violence sociale est toujours significativement plus répandue parmi les hommes interrogés (5,9 % contre 2,8 %). Si l'on considère la prévalence générale, le taux est significativement plus élevé parmi les hommes interrogés (9,8 % contre 8,8 %), mais cela est dû uniquement aux cas de violence sociale plus fréquents dont ils font état. Globalement, les évaluations mettent en évidence que la violence dans le couple fait des victimes dans les deux genres, même si les femmes rapportent plus souvent avoir subi des violences sexuelles et des violences psychiques mais aussi, dans une moindre mesure, des violences physiques et des violences économiques. On peut donc dire, comme le montrent les évaluations de la SPC, que la violence dans le couple touche davantage les femmes, même si les différences observées avec les hommes dans les chiffres non officiels semblent un peu moins marquées que dans les chiffres enregistrés.

Tableau 4 : Taux de prévalence de la violence dans le couple selon les genres (en % ; entre parenthèses : intervalle de confiance de 95 % ; données pondérées ; $n_{\text{mintotal}} = 13\,454$, $n_{\text{minhommes}} = 6601$, $n_{\text{minfemmes}} = 6853$)

		Total	Hommes	Femmes	p ^a
Prévalence vie entière	Dimension : violence physique	8,7 (8,2/9,1)	6,9 (6,3/7,5)	10,3 (9,6/11,0)	< 0,001
	Dimension : violence sexuelle	2,0 (1,7/2,2)	0,5 (0,3/0,7)	3,4 (2,9/3,8)	< 0,001
	Dimension : violence psychique	13,0 (12,4/13,5)	9,2 (8,5/9,9)	16,6 (15,7/17,5)	< 0,001
	Dimension : violence sociale	10,3 (9,8/10,8)	11,7 (11,0/12,5)	9,0 (8,3/9,7)	< 0,001
	Dimension : violence économique	3,8 (3,5/4,1)	2,3 (1,9/2,7)	5,3 (4,7/5,8)	< 0,001
	Dimension : violence en général	22,0 (21,3/22,7)	20,4 (19,4/21,3)	23,6 (22,6/24,6)	< 0,001
Prévalence sur 12 mois	Dimension : violence physique	2,1 (1,8/2,3)	2,1 (1,8/2,5)	2,0 (1,7/2,4)	n.s.
	Dimension : violence sexuelle	0,3 (0,2/0,4)	0,1 (0,1/0,2)	0,5 (0,3/0,6)	< 0,001
	Dimension : violence psychique	5,5 (5,1/5,9)	4,5 (4,0/5,0)	6,4 (5,9/7,0)	< 0,001
	Dimension : violence sociale	4,3 (4,0/4,7)	5,9 (5,4/6,5)	2,8 (2,4/3,2)	< 0,001
	Dimension : violence économique	0,8 (0,7/1,0)	0,7 (0,5/0,9)	0,9 (0,7/1,1)	n.s.
	Dimension : violence en général	9,3 (8,8/9,8)	9,8 (9,1/10,6)	8,8 (8,2/9,5)	< 0,05

^a Test du Khi-carré de Pearson ; n.s. = non significatif ($p < 0,05$)

Pour étudier les différences de prévalence de la violence au sein du couple dans d'autres catégories socio-démographiques, nous avons pratiqué des analyses de régression logistique binaire pour calculer les taux pour les différentes dimensions de la violence en nous concentrant sur la prévalence sur douze mois. Les résultats sont présentés dans le tableau 5. Des coefficients supérieurs à 1,000 indiquent qu'un caractère est corrélé avec des taux de prévalence élevés et des coefficients inférieurs à 1,000 qu'il est corrélé avec des taux bas. Les calculs corroborent les constatations faites au sujet des genres reproduites dans le tableau 4 : les femmes interrogées ont été significativement plus souvent victimes de violence sexuelle et de violence psychique alors que la violence sociale et la violence en général sont significativement plus répandues parmi les hommes interrogés.

En ce qui concerne les autres caractères socio-démographiques, il est à noter que les variables présentées dans la description de l'échantillon ont été prises en compte ainsi que les déclarations des personnes interrogées concernant leur appartenance à des minorités déterminées. Ces déclarations ont été recueillies en réponse à la question suivante : « Diriez-vous que vous appartenez à l'une des minorités suivantes ? » Les personnes interrogées pouvaient indiquer appartenir à plusieurs minorités en choisissant parmi les onze caractères proposés (couleur de peau, religion, etc.). Dans les analyses, trois caractères ont été pris en compte : 0,5 % ont déclaré appartenir à une minorité en raison de leur genre (p. ex. transsexualité ou intersexualité), 3,0 % en raison de leur orientation sexuelle (p. ex. homosexualité, bisexualité) et 1,9 % en raison d'un handicap ou d'une maladie. La faible prévalence de certains des caractères pris en compte (notamment l'appartenance autodéclarée à une minorité de genre) a posé des problèmes d'estimation dans certains des modèles de régression multiple, raison pour laquelle ces caractères ont dû être écartés des analyses (ce qui se traduit par une absence de coefficient dans le tableau 5).

On peut résumer ainsi les résultats de ces évaluations :

- Les réponses des personnes âgées (l'âge a été pris en compte comme une variable continue dans l'ensemble des analyses) donnent presque systématiquement des taux de prévalence sur douze mois significativement plus bas, hormis en ce qui concerne la violence psychique. La violence est donc plus rare dans les couples âgés que dans les couples jeunes.
- Il n'y a pas de lien significatif entre l'origine migratoire et le fait d'être victime de violence au sein du couple. Sur ce point, les résultats obtenus ne corroborent pas les chiffres de la SPC, même si c'est l'origine migratoire et non pas la nationalité qui a été prise en compte ici.
- Le revenu et la région linguistique n'ont pas non plus de lien, ou quasiment pas, avec le fait d'être victime de violence au sein du couple. Ce sont donc des facteurs qu'il faut qualifier de peu importants : les catégories de revenu supérieures font état un peu plus rarement de violence physique et de violence sexuelle ; il est un peu plus rarement question de violence psychique et de violence en général dans l'espace francophone que dans l'espace germanophone et un peu plus souvent de violence en général dans l'espace italophone.
- En revanche, le niveau de formation est étroitement lié à la violence dans le couple. Hormis en ce qui concerne la violence physique et la violence sociale, les personnes interrogées ayant un niveau de formation supérieur présentent des taux de prévalence significativement plus élevés que les personnes interrogées ayant un niveau de formation moyen ou bas.

Tableau 5 : Facteurs de prévalence de la violence dans les relations de couple sur les douze derniers mois (analyses de régression logistique binaire ; chiffres pour exp(B) ; données pondérées)

	Dimension : violence phy- sique	Dimension : violence sexuelle	Dimension : violence psychique	Dimension : violence sociale	Dimension : violence économique	Dimension : violence en général
Sexe : féminin	0,833	2,631 *	1,365 ***	0,416 ***	1,407	0,842 *
Âge en années	0,970 ***	0,953 ***	0,996	0,975 ***	0,979 **	0,984 ***
Origine migratoire : oui	1,195	0,788	1,089	0,833	1,168	0,970
Revenu : ≥ 5000 fr.	0,699 *	0,452 *	0,974	0,922	0,652	0,944
Niveau de formation : élevé	1,328	2,164 *	1,478 ***	1,198	1,645 *	1,307 ***
Région linguistique : espace francophone	1,136	1,058	0,777 *	0,839	1,198	0,828 *
Région linguistique : espace italophone	1,676	- ^a	1,230	1,502	1,356	1,422 *
Minorité autodéclarée : sexe (p. ex. trans- sexualité, intersexualité)	- ^a	2,456	1,703	- ^a	- ^a	1,354

Minorité autodéclarée : orientation sexuelle (p. ex. homosexualité, bisexualité)	1,760	6,220 ***	1,324	1,685 *	1,887	1,332
Minorité autodéclarée : handicap ou maladie	2,091	0,469	2,365 ***	1,390	3,680 **	2,101 ***
N	10188	10188	10188	10188	10188	10188
R² de Nagelkerk	0,040	0,131	0,016	0,051	0,034	0,023

* p < 0,05, ** p < 0,01, *** p < 0,001 ; ^a variable écartée de l'analyse en raison de problèmes d'estimation

Si l'on regarde les variables ayant trait aux minorités, on constate tout d'abord que les coefficients sont systématiquement supérieurs à 1,000, hormis en ce qui concerne la corrélation entre violence sexuelle et handicap. Cela signifie que le risque d'être victime de violence au sein du couple est plus élevé pour les minorités que pour les personnes n'appartenant à aucune des minorités prises en compte dans l'enquête. Cependant, la plupart des corrélations observées ne sont pas significatives en raison de la faible proportion de personnes interrogées ayant déclaré appartenir à ces minorités. Deux remarques s'imposent néanmoins : les personnes appartenant à une minorité en raison de leur orientation sexuelle ont un risque beaucoup plus élevé d'avoir été victimes de violence au sein de leur couple au cours des douze derniers mois ; les personnes appartenant à une minorité en raison d'un handicap ou d'une maladie disent significativement plus souvent avoir subi des violences psychiques et des violences économiques dans leur couple. Il est donc important de s'intéresser de plus près à la violence au sein du couple dans les groupes de personnes appartenant à des minorités.

3 Évolution de la violence dans les relations de couple de 2018 à 2022

En 2018 et 2021, deux enquêtes représentatives avaient déjà été conduites dans l'ensemble de la Suisse, mais avec des échantillons de plus petite taille. Elles permettent d'analyser l'évolution de la violence au sein des relations de couple (cf. Baier 2019, Baier et al. 2022b). Le tableau A3 en annexe présente diverses informations sur ces deux enquêtes. Celle de 2018 a eu lieu par voie postale, sous la forme d'un questionnaire écrit, tandis que celle de 2021 était une enquête en ligne. Deux méthodes différentes ont été employées pour constituer des échantillons représentatifs. En 2018, des adresses ont été tirées au sort dans l'ensemble de la Suisse. La société de marketing chargée du tirage a inclus dans l'échantillon 10 749 adresses ou personnes. En 2021, l'enquête a utilisé le panel de la société d'études de marché et de recherche sociale LINK, qui a envoyé 18 686 invitations. L'enquête de 2018 a obtenu la participation de 2111 personnes, ce qui représente un taux de réponse de 20,1 %. En 2021, 3010 personnes ont répondu au questionnaire (taux de retour de 16,1 %). Les échantillons ainsi constitués avaient une composition en termes d'âge et de genre qui ne correspondait pas à la population de base, raison pour laquelle ils ont été adaptés par pondération.

Les deux enquêtes ont porté sur la violence au sein du couple au cours des douze mois précédents seulement et en interrogeant uniquement des personnes qui avaient fait ménage commun avec une ou un partenaire pendant cette période. Une restriction du même ordre s'applique à l'enquête sur la criminalité (Crime Survey 2022) : les résultats présentés ci-après divergent légèrement des constatations exposées dans le chapitre qui précède car l'échantillon a subi une nouvelle réduction. Les évaluations portent sur les déclarations de 9843 personnes interrogées au maximum en ce qui concerne l'enquête sur la criminalité 2022, sur les déclarations de 1503 personnes en ce qui concerne l'enquête de 2018 et sur 1916 personnes en ce qui concerne l'enquête de 2021.

La proportion de femmes dans l'échantillon s'élève à 45,4 % en 2018, 47,7 % en 2021 et 49,9 % en 2022. Il y a donc un écart significatif entre 2018 et 2022. L'âge moyen est lui aussi en forte hausse : il est passé de 48,19 ans en 2018 à 50,13 ans en 2022. La proportion de personnes interrogées issues de la migration varie fortement entre les trois enquêtes : elle est la plus faible en 2021 (16,7 %) et la plus élevée en 2022 (38,1 %). En 2018, 56,0 % des personnes interrogées avaient un niveau de formation élevé, contre 37,9 % en 2022. La part de personnes au chômage ne varie que légèrement entre les trois enquêtes (entre 1,6 % et 2,5 %). Les trois échantillons ont des compositions démographiques très différentes. Mais dans la mesure où les caractères socio-démographiques n'ont qu'un lien assez ténu avec le fait d'être victime de violence au sein du couple, cela est largement négligeable.

Le tableau 6 donne les taux de prévalence sur douze mois pour les différentes dimensions de la violence. Comme il n'a pas été collecté de données sur la violence économique en 2018 et 2021, il n'est pas possible de dire comment ce type de violence a évolué. Les items pour recueillir les données sur les autres types de violence étaient largement identiques (cf. Baier et al. 2022a, p. 54). On constate que la violence dans les relations de couple diminue plus ou moins continuellement si l'on considère les échantillons dans leur ensemble. Alors qu'en 2018 14,8 % des personnes interrogées disaient avoir subi un type ou un autre de violence, ce chiffre tombe à 13,0 % en 2021 et à 9,9 % seulement en 2022. Le taux de prévalence obtenu en 2022 est significativement inférieur aux taux mis en évidence lors des deux enquêtes précédentes. On observe des baisses significatives concernant la violence physique (surtout après 2021), la violence psychique (surtout après 2021 également) et la violence sociale (après

2018 déjà). L'évolution de la violence sexuelle, en revanche, n'est pas significative, même si le taux de 2022 est moitié moins haut que ceux de 2018 et 2021.

Si l'on fait une comparaison selon les genres, on constate que le nombre de femmes ayant déclaré avoir subi des violences recule déjà entre 2018 et 2021 alors qu'il baisse plus fortement pour les hommes entre 2021 et 2022. De 2018 à 2022, le taux global de victimisation passe de 16,4 % à 9,4 % chez les femmes et de 13,5 % à 10,3 % chez les hommes. Chez les femmes, le recul est particulièrement marqué en ce qui concerne la violence sociale, mais aussi la violence physique, qui a diminué de près de moitié. Chez les hommes, on observe de fortes baisses également concernant la violence psychique.

Tableau 6 : Taux de prévalence de la violence dans le couple au cours des douze mois écoulés, par année d'enquête et par genre (en % ; données pondérées)

		2018 (1)	2021 (2)	2022 (3)	Écarts significatifs ($p < 0,05^a$)
Total	Dimension : violence physique	3,5	3,7	2,0	1/3, 2/3
	Dimension : violence sexuelle	0,5	0,4	0,2	-
	Dimension : violence psychique	8,8	8,1	6,0	1/3, 2/3
	Dimension : violence sociale	8,7	5,7	4,6	1/2, 1/3
	Dimension : violence en général	14,8	13,0	9,9	1/3, 2/3
Hommes	Dimension : violence physique	3,4	3,9	2,1	2/3
	Dimension : violence sexuelle	0,4	0,4	0,1	2/3
	Dimension : violence psychique	6,3	7,0	4,7	2/3
	Dimension : violence sociale	9,7	8,4	6,4	1/3
	Dimension : violence en général	13,5	13,9	10,3	1/3, 2/3
Femmes	Dimension : violence physique	3,7	3,4	1,9	1/3, 2/3
	Dimension : violence sexuelle	0,6	0,4	0,3	-
	Dimension : violence psychique	11,8	9,3	7,2	1/3
	Dimension : violence sociale	7,5	2,8	2,8	1/2, 1/3
	Dimension : violence en général	16,4	11,9	9,4	1/2, 1/3

^a Test de Scheffé

Dans la mesure où les trois enquêtes portent sur des échantillons ayant une composition socio-démographique en partie très différente, les évolutions observées pourraient être la conséquence de ces disparités plutôt que le reflet d'un réel changement. Pour le vérifier, une analyse de régression logistique binaire a été appliquée à la dimension « Violence en général », avec cinq variables de contrôle (genre, âge, origine migratoire, formation et chômage). Les résultats de ce calcul sont présentés dans le tableau A4 en annexe. Le modèle 1 confirme que les taux de prévalence calculés en 2018 et 2021 sont significativement supérieurs aux taux obtenus en 2022. Le modèle 2 tient compte en plus des variables socio-démographiques. L'enseignement principal est que les taux de 2018 et 2021 restent significativement plus élevés que ceux de 2022. Les coefficients se contractent certes légèrement, ce qui signifie que le recul est un peu surestimé dans une optique descriptive univariée, mais on peut en conclure que la diminution de la violence au sein des relations de couple constatée en comparant les résultats des trois enquêtes n'est pas la conséquence des différences dans la composition des échantillons. Autrement dit, le recul de la violence au sein du couple au fil du temps est un fait.

4 Discussion

La présente étude avait pour but premier de présenter des données actuelles sur la présence de la violence au sein des relations de couple en Suisse. On peut déduire d'une vaste enquête représentative que 22,0 % de la population (23,6 % des femmes et 20,4 % des hommes) ont subi au moins une fois dans leur vie une forme de violence au sein de leur couple. La prévalence sur douze mois s'établit à 9,3 %. La violence dans le couple reste donc un phénomène non négligeable et des efforts s'imposent pour l'endiguer. Sur les cinq dimensions de la violence étudiées, ce sont la violence psychique et la violence sociale qui sont les plus souvent rapportées. La violence économique, chiffrée ici pour la première fois en ce qui concerne la Suisse, affiche des taux de victimisation de 3,8 % pour la prévalence vie entière et de 0,8 % pour la prévalence sur douze mois. La violence physique est plus souvent mentionnée, la violence sexuelle plus rarement. Il faut néanmoins préciser que 3,4 % des femmes interrogées ont été victimes au moins une fois dans leur vie de violence sexuelle de la part d'un partenaire.

Les chiffres obtenus aux fins de la présente étude présentent quelques différences importantes par rapport aux chiffres de la SPC présentés en introduction. Cela concerne en premier lieu la prévalence en général : sur douze mois, elle s'élève à 0,1 % selon la statistique de la criminalité contre 9,3 % pour les chiffres de la criminalité non enregistrée. Même en considérant uniquement la violence physique, les chiffres non enregistrés restent vingt fois supérieurs aux chiffres enregistrés. Cela indique une fois encore l'existence d'une énorme zone d'ombre, ce qui pourrait indiquer que le taux de dénonciation est très faible, même si l'étude n'a pas collecté de données portant explicitement sur cet aspect.

Les constatations issues de l'enquête divergent de la SPC sur trois autres points. Premièrement, la différence entre les genres est moins marquée dans les chiffres de la criminalité non enregistrée que dans les chiffres officiels, même si, dans les deux cas, les femmes présentent les taux de victimisation les plus élevés dans la plupart des dimensions de la violence. La violence sociale constitue une exception : les hommes déclarent plus souvent en être victimes. Le fait que l'écart entre les genres est moins important dans les chiffres de la criminalité non enregistrée s'explique peut-être par une différence dans les taux de dénonciation : après avoir été victimes de violence au sein de leur couple, les hommes interrogés auraient moins souvent porté plainte que les femmes interrogées. L'interprétation des chiffres sur la violence sociale doit tenir compte du fait que l'enquête réunissait dans un seul et même item plusieurs types de comportement, englobant à la fois les comportements de contrôle et l'interdiction de voir des amis. Si la violence sociale avait fait l'objet d'items plus détaillés, cela aurait peut-être changé les résultats concernant l'écart entre femmes et hommes. Il faut encore préciser que les chiffres de la violence physique font état d'une différence attendue entre les genres en ce qui concerne la prévalence vie entière, mais pas en ce qui concerne la prévalence sur douze mois. Cette constatation n'est pas insolite puisque Baier et al. (2022a) ne font pas non plus état de différences entre femmes et hommes dans la prévalence de la violence physique au cours des douze mois écoulés. On peut penser que les femmes qui ont été victimes de violence plus tôt au cours de leur vie ont quitté leur partenaire violence et qu'au sein de leur nouveau couple elles sont autant victimes de violence que les hommes. Il est possible également que les items utilisés ne soient pas assez nuancés en ce qui concerne la gravité et la fréquence de la violence. Si les personnes avaient été interrogées sur les agressions physiques très graves ou sur la fréquence des agressions, peut-être la prévalence sur douze mois de la violence physique aurait-elle été différente pour les femmes et pour les hommes.

Une deuxième divergence avec la SPC concerne l'origine migratoire¹. Dans les chiffres enregistrés, les personnes ayant une nationalité étrangère sont bien plus souvent victimes de violence au sein du couple alors que les chiffres non enregistrés ne présentent aucune différence. Pour expliquer cette divergence, il faut certainement prendre en compte des facteurs comme la gravité et la fréquence des actes de violence, le taux de dénonciation ou encore des aspects méthodologiques. On peut penser, par exemple, que les enquêtes soient un moyen mal adapté pour toucher certains milieux issus de la migration où la violence domestique est très présente. Il est possible aussi que les formes moins graves ou les actes sporadiques de violence au sein du couple soient répartis plus ou moins également entre les groupes issus de la migration selon leur origine mais que, si l'on considérait les actes de violence graves ou fréquents (ce qui n'est pas possible sur la base des données collectées aux fins de la présente étude), des différences plus marquées apparaîtraient en fonction des origines.

La troisième divergence entre les chiffres de la criminalité non enregistrée et la statistique officielle concerne l'évolution de la violence au sein du couple : alors que les chiffres enregistrés par la police augmentent d'année en année (y compris compte tenu de la croissance démographique), les chiffres non officiels indiquent que la violence est en recul, dans toutes ses dimensions et pour les deux genres. Il est évident là encore que la propension à porter plainte est un facteur important pour expliquer cette disparité : étant donné leur bas niveau, les chiffres enregistrés ne pourraient qu'augmenter si la propension à porter plainte progressait ne serait-ce qu'un peu.

La présente étude rejoint ainsi une série d'autres études qui ne constatent pas d'augmentation de la violence dans le couple pendant et après la pandémie de COVID-19. Les craintes que les mesures prises pour endiguer la pandémie aient eu des répercussions négatives sur le niveau de violence intra-familiale ne se sont donc pas confirmées. Les évaluations indiquent néanmoins que des actions s'imposent dans un domaine : plusieurs minorités prises en compte dans l'enquête (c.-à-d. les personnes ayant déclaré appartenir à des minorités) sont plus souvent victimes de violence au sein du couple, en particulier les minorités fondées sur l'orientation sexuelle et sur le handicap ou la maladie. Il semble donc nécessaire de réaliser des études sur l'ampleur de la violence dans ces groupes et sur les mesures de prévention possible (lire p. ex. Nef et al. 2023). Les constatations faites dans le cadre de la présente étude indiquent en outre que la violence au sein du couple est plus répandue dans les groupes ayant un niveau de formation supérieur. Il est probable que ces catégories de personnes soient plus sensibles aux comportements dommageables et en fassent donc état plus souvent. On peut aussi présumer que les groupes de personnes ayant des niveaux de formation moins élevés soient plus difficiles à atteindre au moyen d'enquêtes écrites, ce qui entraînerait une sous-estimation de la prévalence de la violence au sein du couple dans ces groupes. Par conséquent, il ne faut pas en déduire que la catégorie des personnes ayant un niveau élevé de formation est nettement plus touchée par la violence dans les relations de couple, mais que cette catégorie est touchée par la violence au sein du couple et que le travail de prévention doit donc aussi s'adresser à elle.

Il convient enfin de relever que la présente étude comporte certaines limitations qui restreignent sa force probante. Elle prend en compte des enquêtes ayant eu des taux de retour plus ou moins élevés : la majeure partie des personnes invitées à y participer n'ont pas répondu. Il n'est pas exclu que des victimes de violence au sein du couple aient préféré, par peur ou par honte, ne pas répondre à l'enquête ou qu'il ait été plus difficile de les atteindre pour d'autres raisons. Si tel était le cas, cela voudrait dire

¹ Il est important de relever que la SPC enregistre la nationalité mais par l'origine migratoire. Mais même indirecte, la comparaison indique une différence entre les chiffres enregistrés et les chiffres non enregistrés.

que les taux de prévalence rapportés ici sont sous-estimés. En outre, même si des victimes ont participé à l'enquête, il est possible qu'elles aient passé sous silence certains événements. Les évaluations ont porté sur des données fournies par les personnes victimes de violence elles-mêmes, avec tous les inconvénients que cela comporte. Une autre limitation réside très certainement dans le fait que la violence psychique, la violence sexuelle et la violence sociale n'étaient visées que par un seul item chacune, ce qui a permis de recueillir seulement des données superficielles, et que les données sur la violence économique ont été collectées au moyen de trois items seulement. En outre, toutes les enquêtes prises en compte n'avaient pas été conçues spécifiquement pour étudier la violence dans les relations de couple, ce qui a restreint de facto les possibilités d'étude non seulement en ce qui concerne les violences subies, mais aussi en ce qui concerne les facteurs potentiellement associés. Il serait incontestablement souhaitable de réaliser une étude étendue consacrée spécifiquement à la violence dans le couple.

Bibliographie

Baier, D. (2019). Kriminalitätsoffererfahrungen und Kriminalitätswahrnehmungen in der Schweiz: Ergebnisse einer Befragung. Zürich: Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften.

Baier, D., Biberstein, L., Kliem, S. (2022a). Partnerschaftliche Gewalt während der COVID-19-Pandemie in der Schweiz. Forensische Psychiatrie, Psychologie, Kriminologie 16, 51-57.

Baier, D., Biberstein, L., Markwalder, N. (2022b). Kriminalitätsoffererfahrungen der Schweizer Bevölkerung: Entwicklungen im Dunkelfeld 2011 bis 2021. Zürich: Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften.

Biberstein, L., Killias, M. (2016). Häusliche Gewalt in der Schweiz. Analysen im Rahmen der Schweizerischen Sicherheitsbefragung 2015. Killias Research & Consulting.

Brühlhart, M., Lalive, R. (2020). Daily suffering: Helpline calls during the Covid-19 crisis. Covid Economics: Vetted and Real-Time Papers 19, 143-158.

Office fédéral de la statistique (2022). Bilan de la population résidente permanente, de 1861 à 2021. <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/effectif-evolution.assetdetail.23064761.html> (consulté le 10.6.2023)

Office fédéral de la statistique (2023a). Statistique policière de la criminalité (SPC). Rapport annuel 2022 des infractions enregistrées par la police. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique.

Office fédéral de la statistique (2023b). Code pénal (CP) : infractions de violence domestique et personnes lésées. <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees/tableaux.assetdetail.24368402.html> (consulté le 10.6.2023)

Office fédéral de la statistique (2023c). Population résidente permanente, selon le sexe et la catégorie de nationalité, résultats annuels provisoires, de 2005 à 2022. <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees/tableaux.assetdetail.24325456.html> (consulté le 10.6.2023)

Cohen, J. (1988). Statistical Power Analysis for the Behavioral Sciences (2nd ed.). Hillsdale, N.J.: L. Erlbaum Associates.

Egger, T., & Schär Moser, M. (2008). La violence dans les relations de couple. Ses causes et les mesures prises en Suisse. Berne : Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG ; Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS.

Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (2020). Définition, formes et conséquences. https://www.ebg.admin.ch/dam/ebg/de/dokumente/haeusliche_gewalt/infoblaetter/a1.pdf.download.pdf/a1_definition-formen-und-folgen-haeuslicher-gewalt.pdf

Fliedner, J., Schwab, S., Stern, S., & Iten, R. (2013). Kosten von Gewalt in Paarbeziehungen. Forschungsbericht. Bern: EBG.

Gehring, N., & Wössner, G. (2022). Coronapandemie, Lockdown und Partnerschaftsgewalt: Kontroversen. In Bartsch, T. et al. (Hrsg.), Gender & Crime. Geschlechteraspekte in Kriminologie und Strafrechtswissenschaft (S. 119-132). Baden-Baden: Nomos.

Gerell, M., Kardell, J., & Kindgren, J. (2020). Minor covid-19 association with crime in Sweden, a ten week follow up. Crime Science 9, 19.

Gillioz, L., De Puy, J., & Ducret, V. (1997). Domination et violence envers la femme dans le couple. Lausanne : Payot

Halford, E., Dixon, A., Farrell, G., Malleson, N., & Tilley, N. (2020). Crime and coronavirus: Social distancing, lockdown and the mobility elasticity of crime. *Crime Science* 9, 11.

Jud, A. (2022). Paargewalt in Deutschland – Häufigkeit erlebter und ausgeübter Gewalt sowie Miterleben in der Kindheit. <https://www.bmfsfj.de/resource/blob/207986/8076458631f6f197c5a6847be4817973/ergebnisbericht-paargewalt-in-deutschland-haeufigkeit-erlebter-und-ausgeuebter-gewalt-sowie-miterleben-in-der-kindheit-data.pdf> (Abruf: 10.6.2023)

Killias, M., Simonin, M., & De Puy, J. (2005). Violence experienced by women in Switzerland over their lifespan: Results of the International Violence against Women Survey (IVAWS). Bern: Stämpfli.

Kim, B., & Royle, M. (2023). Domestic Violence in the Context of the COVID-19 Pandemic: A Synthesis of Systematic Reviews. Trauma, Violence, & Abuse, online first: <https://doi.org/10.1177/15248380231155530>

Kliem, S., Baier, D., & Kröger, C. (2021). Häusliche Gewalt vor und während der COVID-19-Pandemie. Ein Vergleich von zwei bevölkerungsrepräsentativen Befragungen. *Deutsches Ärzteblatt* 118, 483-484.

Kliem, S., von Thadden, A., Lohmann, A., Kröger, C., Baier, D. (2023). The Effect of the Covid-19 Pandemic on Domestic Violence in Germany: A Comparison of Three Representative Population Surveys. *Journal of Interpersonal Violence*. Online first: <https://doi.org/10.1177/08862605221143194>

Kourti, A., Stavridou, A., Panagouli, E., Psaltopoulou, T., Spiliopoulou, C., Tsolia, M., Sergeantanis, T. N., & Tsitsika, A. (2023). Domestic Violence During the COVID-19 Pandemic: A Systematic Review. *Trauma, Violence, & Abuse* 24, 719-745

Markwalder, N., Biberstein, L., Baier, D. (2023). Opfererfahrungen und sicherheitsbezogene Einschätzungen der Schweizer Bevölkerung. Ergebnisse des Crime Survey 2022.

Nef, S., Baier, D., Adili, K., Frigo-Charles, O., Sager, D., Wardak, S. (2022). Projektbericht Gewaltprävention bei besonders vulnerablen Betroffenengruppen häuslicher Gewalt (GbvG). Zürich: Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften.

Pfeiffer, H., & Seifert, S. (2014). Bericht zu Gewalterfahrungen in Paarbeziehungen in Niedersachsen im Jahr 2012. Landeskriminalamt Niedersachsen. <https://www.opferschutz-niedersachsen.de/daten/module/media/LKA-Nds-Bericht-Gewalterfahrungen-in-Paarbeziehungen-2012-XbH8.pdf> (Abruf: 10.6.2023)

Piquero, A. R., Jennings, W. G., Jemison, E., Kaukinen, C., & Knaul, F. M. (2021). Domestic violence during the COVID-19 pandemic - Evidence from a systematic review and meta-analysis. *Journal of Criminal Justice* 74, 101806.

Prätor, S. (2015). Ziele und Methoden der Dunkelfeldforschung. In: Eifler, S., Pollich, D. (Hrsg.), *Empirische Forschung über Kriminalität. Methodologische und methodische Grundlagen* (S. 31-66). Wiesbaden: Springer VS.

Ribeaud, D. (2015). Entwicklung von Gewalterfahrungen Jugendlicher im Kanton Zürich 1999 – 2014. Forschungsbericht. Zürich: Professur für Soziologie, ETH Zürich.

Schrötte, M. (2017). Gewalt in Paarbeziehungen. Berlin: Institut für Sozialarbeit und Sozialpädagogik e.V., Geschäftsstelle Zweiter Gleichstellungsbericht der Bundesregierung.

Thiel, F., Büechl, V. C. S., Rehberg, F., Mojahed, A., Daniels, J. K., Schellong, J., & Garthus-Niegel, S. (2022). Changes in Prevalence and Severity of Domestic Violence During the COVID-19 Pandemic: A Systematic Review. *Frontiers in Psychiatry* 13, 874183.

Annexe

Tableau A1 : Personnes lésées rapportées à la population résidente, par nationalité et type de relation (source : Office fédéral de la statistique 2023b, 2023c)

		2017	2022	2022 / 2017
Partenaires	Nationalité suisse	2198	2573	17,1
	Population résidente permanente étrangère	2374	2836	19,5
	Ratio ^a	3,2	3,2	-
Ex-partenaires	Nationalité suisse	1433	1575	9,9
	Population résidente permanente étrangère	1032	1206	16,9
	Ratio ^a	2,2	2,2	-
Population au 31.12 de l'année précédente)	Nationalité suisse	6318404	6494610	2,8
	Population résidente permanente étrangère	2101146	2244181	6,8

^a Chiffres corrigés des variations démographiques en rapportant le nombre de personnes lésées de sexe féminin pour 100 000 habitants au nombre de personnes lésées de sexe masculin pour 100 000 habitants.

Tableau A2 : Corrélations bisérialles ponctuelles entre dimensions de la violence (prévalence sur 12 mois ; données pondérées ; entre parenthèses : hommes/femmes ; toutes les corrélations sont significatives avec $p < 0,001$)

	Dimension : violence sexuelle	Dimension : violence psychique	Dimension : violence sociale	Dimension : violence économique
Dimension : violence physique	0,19 (0,17/0,21)	0,33 (0,32/0,35)	0,23 (0,21/0,27)	0,21 (0,18/0,23)
Dimension : violence sexuelle	-	0,14 (0,10/0,16)	0,12 (0,06/0,20)	0,14 (0,08/0,17)
Dimension : violence psychique	-	-	0,26 (0,26/0,28)	0,21 (0,18/0,23)
Dimension : violence sociale	-	-	-	0,17 (0,16/0,20)

Tableau A3 : Caractères socio-démographique des échantillons (données pondérées ; seulement personnes ayant fait ménage commun avec leur partenaire au cours des 12 mois écoulés)

	2018 (1)	2021 (2)	2022 (3)	Différences significatives ($p < 0,05^a$)
Méthode de relevé	Par courrier, échantillon du revendeur d'adresses	En ligne, panel fourni	En ligne, échantillon extrait d'un registre	-
Période de relevé	Février-mars	Mai-juin	Mai à juillet	-
Taux de réponse	20,1	16,1	38,2	-
Nombre de personnes interrogées	1503	1916	9843	-
Sexe : féminin	45,4	47,7	49,9	1/3
Âge en années	48,19	49,53	50,13	1/2, 1/3,
Origine migratoire : oui	22,8	16,7	38,1	1/2, 1/3, 2/3
Niveau de formation : élevé	56,0	51,5	37,9	1/2, 1/3, 2/3
Au chômage	2,3	2,5	1,6	-

^a Test de Scheffé

Tableau A4 : Facteurs de prévalence de la violence dans le couple sur les douze derniers mois (analyses de régression logistique binaire ; chiffres pour exp(B) ; données pondérées)

	Dimension : violence en général	
	Modèle 1	Modèle 2
2018	1,590 ***	1,408 ***
2021	1,348 ***	1,229 **
2022	<i>Référence</i>	<i>Référence</i>
Sexe : féminin		0,908
Âge en années		0,981 ***
Origine migratoire : oui		0,804 ***
Niveau de formation : élevé		1,304 ***
Au chômage		1,677 **
N	13076	13076
R² de Nagelkerk	0,006	0,024

** p < 0,01 ; *** p < 0,001

Universität de Saint-Gall

Centre de compétences en droit pénal et criminologie

Bodanstrasse 3

CH-9000 St.Gallen

<https://www.unisg.ch/de/universitaet/schools/law/forschung/sk-hsg>

Département de travail social

Institut de la délinquance et de la prévention de la criminalité

Pfingstweidstrasse 96

Postfach 707

CH-8005 Zürich

www.zhaw.ch/sozialearbeit